

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION
TOUTES SPÉCIALITÉS

SECOND GROUPE D'ÉPREUVES

Session 2010

ÉPREUVE ORALE D'ÉCONOMIE-DROIT

Temps de préparation : 20 minutes

Durée de l'épreuve : 20 minutes

Aucun document n'est autorisé. Les calculatrices sont interdites

Sujet N°3

À partir du (des) document(s) fourni(s) en annexe, vous traiterez les questions qui suivent.

- 1) Définissez l'OMC (sigle, rôle) et l'ORD (sigle, rôle, types de décisions).
- 2) Expliquez l'intérêt d'une libéralisation des échanges.
- 3) Expliquez ce qu'est le principe de précaution.
- 4) Retrouvez des situations où un pays ou groupe de pays fait preuve de protectionnisme.

ANNEXES

Les négociateurs à l'OMC proches d'un accord, selon Mandelson

Nous sommes proches d'un accord sur les questions-clés", à l'OMC, a annoncé Peter Mandelson dans un discours, prononcé lundi 17 septembre, à New York. Les négociations du cycle de Doha "ont plus progressé qu'on ne l'imagine. Alors que tout le monde a affirmé que les discussions étaient en train d'échouer, elles ont en fait avancé", a assuré le commissaire européen au commerce. Deux semaines après la reprise des discussions sur le volet agriculture, l'Union européenne "est prête à conclure un accord, tout comme, je pense, les Etats-Unis", a-t-il souligné.

"ASSURANCE CONTRE LA RÉCESSION"

Selon M. Mandelson, un succès du cycle de Doha rendra "irréversible" l'ouverture de l'économie mondiale et permettra d'avoir "une assurance contre le protectionnisme et la récession", au moment où "nos économies pourraient être menacées du fait des turbulences sur les marchés financiers".

Les pourparlers du cycle dit de Doha, lancé en 2001 dans la capitale du Qatar, doivent permettre de libéraliser davantage les échanges commerciaux mondiaux. Les pays émergents demandent à l'Union européenne et aux Etats-Unis de réduire fortement leur soutien aux agriculteurs, coupables à leurs yeux de fausser le commerce. Les intéressés exigent en retour une plus grande ouverture des marchés industriels et de services des économies émergentes.

Article extrait du journal Le Monde du 17 septembre 2007.

Le bœuf aux hormones

Ce différend illustre également le conflit commercial Etats-Unis - Europe, mettant cette fois en jeu la question de la sécurité alimentaire, et notamment le principe de précaution.

- En 1988, l'Union européenne avait décrété un embargo sur la viande traitée aux hormones de croissance. Les Etats-Unis et le Canada portaient l'affaire devant l'OMC le 20 mai 1996.
- Lors du jugement rendu le 16 janvier 1998, l'organe d'appel de l'ORD confirmait la décision de septembre 1997, condamnant l'Union à lever l'embargo, sauf à apporter des preuves scientifiques de la nocivité de la viande aux hormones.
- Le 12 juillet 1999, l'ORD, qui, dans cette affaire, n'a pas retenu la pertinence du principe de précaution a autorisé les Etats-Unis à taxer des produits européens, pour un montant de 116,8 millions de dollars par an.

Article extrait du site La documentation française à propos de l'OMC